

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 18 septembre 2024, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Président de la République s'est réjoui de la bonne organisation de la fête du Maouloud qui a été célébrée dans d'excellentes conditions sur l'étendue du territoire national. Il a remercié les Khalifs généraux, les guides religieux et toute la communauté musulmane du Sénégal pour les prières ferventes formulées pour un Sénégal de paix, de stabilité et de prospérité dans la justice et la solidarité. Il a félicité le Gouvernement, le Premier Ministre, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, les Ministres impliqués, l'ensemble des Forces de Défense et de Sécurité et les services de l'Etat qui ont permis un bon déroulement de l'édition 2024 du Maouloud.

Le Chef de l'Etat a mis en exergue le fait religieux qui est une réalité au Sénégal, lequel s'érige en activité économique, sociale, culturelle et éducationnelle de premier plan. Il a évoqué la nécessité pour l'Etat, plus que par le passé, d'analyser cette dynamique globale des fêtes et cérémonies religieuses. L'Etat doit ainsi s'employer, dans le respect du culte et au regard de ses possibilités, à accompagner les organisations et foyers religieux dans leur diversité et leur spécificité.

Revenant sur la dissolution de l'Assemblée nationale, le Chef de l'Etat a mis en relief la nécessité d'une meilleure préparation pour une bonne organisation des élections législatives anticipées prévues le dimanche 17 novembre 2024. Il a informé le Conseil avoir pris deux décrets portant convocation du corps électoral et répartition des sièges des députés à élire au scrutin majoritaire départemental. Il a, dès lors, demandé au Gouvernement de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la bonne tenue du scrutin pour les électeurs sénégalais établis sur le territoire national et ceux résidant à l'étranger.

Par ailleurs, le Président de la République a invité le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, en charge des élections, à engager des concertations avec la Commission électorale nationale autonome (CENA), les acteurs politiques et les organisations impliquées afin de partager toutes les informations techniques, administratives et financières relatives aux élections législatives anticipées du dimanche 17 novembre 2024. Il a aussi demandé au Ministre chargé des élections de déployer une vaste campagne de communication auprès des acteurs politiques et du public pour préciser, dans la transparence, les règles d'organisation du scrutin et de déroulement de la campagne électorale.

La tragédie de Mbour, vécue la semaine dernière, a révélé la complexité de la problématique de l'émigration clandestine, entretenue par des réseaux bien organisés, véritables trafiquants d'êtres humains et marchands d'illusions qui doivent être sanctionnés

par la Justice à la hauteur de leurs actes. C'est pourquoi le Président de la République a exhorté le Premier Ministre à renforcer avec les Ministres compétents, tous les dispositifs préventifs, sécuritaires et coercitifs de lutte contre les départs de migrants à partir du territoire national.

Le Chef de l'Etat a souligné, en outre, l'urgence d'une supervision stratégique par le Premier Ministre du dispositif interministériel de lutte contre la migration irrégulière et d'une révision du cadre national de pilotage et de coordination opérationnelle des activités de prévention et de lutte contre la migration irrégulière, en renforçant l'alerte précoce, la collaboration des populations, la sensibilisation et la communication notamment à l'endroit des jeunes. Au regard des causes profondes du développement de cette activité illicite ces dernières années, il a demandé au Premier Ministre d'engager, dans les meilleurs délais, avec toutes les parties prenantes, des concertations nationales inclusives sur la migration irrégulière en vue d'ajuster notre stratégie nationale de lutte en la matière.

Le Président de la République a invité le Premier Ministre et le Ministre des Finances et du Budget à mettre en œuvre un programme budgétaire spécial « Prévention et lutte contre la migration irrégulière ».

Le Chef de l'Etat a évoqué les inondations et l'assistance de l'Etat aux sinistrés. Il a présenté les condoléances de la Nation aux familles éplorées. Il a demandé au Gouvernement de prendre toutes les mesures urgentes en vue d'organiser les secours et de déployer la solidarité nationale auprès des populations sinistrées sur l'étendue du territoire national.

Evoquant le 22^{ème} anniversaire du naufrage du bateau le Joola prévu le 26 septembre 2024 à Ziguinchor et à Dakar, le Président de la République a rappelé qu'il constitue la plus grande tragédie qu'a connue notre pays. Il a invité le Premier Ministre à prendre toutes les dispositions pour la commémoration de cet événement douloureux de concert avec les familles des victimes.

Parlant du succès du « first Sénégal Spatial Day » et l'importance stratégique de la recherche scientifique et technique, le Chef de l'Etat a félicité le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, toute la communauté universitaire, les chercheurs et l'équipe de GaindeSat pour la réussite de la Journée nationale de célébration du lancement du premier satellite du Sénégal, organisée le vendredi 13 septembre 2024.

Enfin, au titre de son agenda diplomatique, le Président de la République a informé le Conseil qu'il se rendra à New York, aux Etats-Unis, du 22 au 26 septembre 2024, pour participer au Sommet de l'Avenir et à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Dans sa communication, le Premier Ministre a présenté au Conseil l'agenda de validation du nouveau Référentiel des politiques économiques sociales 2025-2050 et de ses déclinaisons en un Master Plan 2025-2034 et un Plan quinquennal 2025-2029. À cet égard, il a rappelé les différentes étapes du processus d'élaboration du Référentiel, en mettant en exergue les concertations menées notamment avec le secteur privé et la société civile pour recueillir leurs avis et commentaires sur les documents élaborés. Ces documents seront soumis à Monsieur le Président de la République en vue de leur adoption et publication.

Le Premier Ministre a ensuite évoqué les décisions ressorties de la réunion interministérielle, tenue ce mardi 17 septembre 2024, consacrée à l'impact du stress hydrique et des crues de cet hivernage sur les cultures, les habitations et les infrastructures notamment

routières. Les décisions majeures prises sont, entre autres, axées sur le recensement exhaustif des exploitations impactées et les diligences à mettre en œuvre pour faire face au risque d'insécurité alimentaire dans les zones affectées au niveau de certains départements du pays. Relativement aux crues, il a été notamment retenu l'amélioration des dispositifs d'alerte et de riposte ainsi que le renforcement de la coopération interétatique au sein de l'OMVS et de l'OMVG en matière de surveillance hydrologique. Au regard de la récurrence du stress hydrique et des crues, le Premier Ministre a informé le Conseil de la mise en place, au sein de la Primature, d'un Comité permanent comprenant toutes les parties prenantes en vue d'assurer les synergies requises et la prise en charge efficace des mesures arrêtées.

Enfin, le Premier Ministre a abordé la question lancinante de la restructuration prolongée des entreprises publiques et parapubliques en difficulté. En vue d'accélérer le traitement de ces dossiers, il a jugé nécessaire la redynamisation du Comité interministériel de Suivi et de Restructuration des entreprises publiques et parapubliques institué au sein de la Primature. Dans ce cadre, il a demandé au Ministre des Finances et du Budget, en relation avec le Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, de prendre les dispositions idoines en vue d'assurer le fonctionnement régulier dudit Comité.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :

- Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a fait le point sur la situation hebdomadaire de la gestion des inondations ;
- Le Ministre des Pêches, des Infrastructures portuaires et maritimes a fait le point sur la mise en œuvre des décisions issues du Conseil interministériel spécial sur les infrastructures maritimes et portuaires.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES :

Le Conseil a examiné et adopté :

- Le Projet de décret relatif aux trimestres et à la durée des congés et vacances dans les écoles, établissements et daaras pour l'année scolaire 2024-2025.

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES,

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

AU TITRE DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE :

- **Monsieur Djim DRAME**, Maître de recherches titulaire à l'IFAN est nommé Directeur des Affaires religieuses et de l'Insertion des diplômés en langue arabe.

AU TITRE DU MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET :

- **Monsieur Mouhamadou Bamba SIBY**, Inspecteur des Impôts et Domaines de classe exceptionnelle est nommé Président de la Cellule nationale de Traitement des

Informations financières (CENTIF), en remplacement de Madame Ramatoulaye Gadio AGNE.

AU TITRE DU MINISTRE DE LA JUSTICE :

- **Madame Aïssé Gassama TALL**, Magistrat, matricule de solde n°516 916/ D, est nommée Directeur général de la Protection judiciaire et sociale au Ministère de la Justice, poste vacant ;
- **Monsieur Souleymane TELIKO**, Magistrat, matricule de solde n°516 912/Z, est nommé Directeur général du Centre de Formation judiciaire (CFJ) au Ministère de la Justice, en remplacement de Monsieur Mademba GUEYE, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Mor NDIAYE**, Magistrat, matricule de solde n°616 170/Q, est nommé Directeur général de l'Office national de Recouvrement des Avoirs criminels (ONRAC) au Ministère de la Justice en remplacement de Monsieur Malick LAMOTTE, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Ibrahima TINE**, Ingénieur en Génie civil, est nommé Directeur des Constructions des Palais de Justice et autres édifices au Ministère de la Justice, en remplacement de Monsieur Mohamed WANE.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE :

- **Madame Marième Pouye ANNE**, Administrateur civil, matricule de solde n°696 392/G, précédemment adjoint au Gouverneur de la Région de Kolda, chargé des Affaires administratives, est nommée Préfet du Département de Guinguinéo, région de Kaolack, poste vacant ;
- **Monsieur Cheikh SAMB**, Administrateur civil principal, matricule de solde n°616 300/H, est nommé Secrétaire général de l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité, en remplacement de Monsieur Babacar BA, appelé à d'autres fonctions.

Le Ministre de la Formation professionnelle,
Porte-Parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE